



Fiche de présentation : Programme de coopération transfrontalière Interreg France- Wallonie- Vlaanderen

Cette Fiche de présentation est conçue pour offrir aux enseignants-chercheurs, chercheurs et au personnel de soutien à la recherche de l'Université Catholique de Lille un guide synthétique sur le Programme de coopération transfrontalière Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

Définition

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen est un programme de coopération transfrontalière conçu pour promouvoir un développement régional harmonieux entre les frontières de la France, de la Wallonie et de la Flandre en Belgique (carte). Le programme vise à renforcer la coopération économique et sociale à travers des projets conjoints qui répondent aux défis communs et exploitent les opportunités régionales partagées.



Budget et période

Le programme opère sur la période de programmation 2021-2027. Il bénéficie d'un budget de 268 millions d'euros attribué pour soutenir une série de projets ciblés dans la zone frontalière concernée.

Axes principaux

1. Recherche et innovation - soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée.
2. Climat et environnement - renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique – gestion de la ressource en eau – préservation de la biodiversité et lutte contre la pollution.
3. Mobilité - améliorer les schémas de mobilité transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable, résiliente face au changement climatique.
4. Cohésion sociale - soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire – emploi et marché du travail, infrastructures et équipement de santé, accès aux soins – développement économique de la culture et du tourisme, inclusion et innovation sociale.

Types de projets et financement

- Le projet « classique » : Durée maximale de 4 ans. Structuré en modules de travail autour d'un objectif global. Taux d'intervention FEDER à 60%, sous réserve d'une analyse relative aux aides d'État.
- Le portefeuille de projets : Ensemble de projets contribuant à un objectif commun sur un territoire ou une filière spécifique. Synergie et approche intégrée pour maximiser l'impact sur les territoires ou populations ciblés. Taux d'intervention FEDER à 60% pour les projets, et 70% pour le projet Pilote.
- Le micro-projet : Conçu pour initier et développer la coopération transfrontalière avec une gestion simplifiée. Idéal pour les petits partenaires ou ceux moins familiers avec les financements européens. Taux d'intervention FEDER à 100%, limité à un montant maximal de 50 000 euros par micro-projet.

Pour qui ?

- Collectivités territoriales.
- Organismes publics.
- Associations et ONG.
- Institutions d'éducation et de recherche.
- Secteur privé, notamment les PME.

Appels à projets

- Micro-projets (1 étape) : Ouverture et dépôt prévus au printemps (mars-avril).
- Projets classiques et portefeuilles de projets (2 étapes) : Lancement des appels à l'automne pour dépôt au début de l'année suivante.

Où m'informer/me faire aider ?

- Site officiel d'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen - <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/presentation>.
- Pour être accompagné dans votre projet veuillez identifier vos besoins via ce formulaire "[Demande d'Accompagnement](#)".